



Ajournement de demande de naturalisation

Par **ali05**, le **29/01/2013** à **22:56**

je suis venue en france en 2002 une carte de sejour de 10 ans je suis mariée en avril 2006 une mère de trois enfants quatrième va naitre en moi mars j'ai demandé nationalité française en 2008 j'ai eu une reponse d'ajournement à cause de n'est pas autonomie matérielle en avril 2011 j'ai fait les deux recours gracieux et hierarchique mais le ministère m'a repondu les recourses de votre foyer est sur prestation familiale comme mon marie il n' as pa eu cdi mais maintenant ca fait 1 an qu'il est en cdi donc j'ai renvoyer le dossier avec contrat cdi et fiche de paie au minitère de l'intérieur au réze il prend combien de temps pour donner une reponse monsieur le minitère je peux demander nationalité française avec les fiche de paie de mon mari comme je ne peux pas travailler comme je m'occupe mes enfants et enceint de 8 mois est ce vous avez meme ituation comme moi que je prend idee merci